

**Charles de La Roncière**, professeur émérite à l'Université de Provence

## **L'action pastorale d'Urbain V, pape Grimoard : L'exemple des indulgences**

**P**armi toutes les initiatives dont on crédite Urbain V dans la gestion pastorale de l'Eglise, de nombreuses mesures concernent la réforme du clergé comme le rappelle opportunément le tout récent livre d'Yves Chiron. On distingue cependant moins clairement ses réalisations en ce qui concerne les fidèles, la vie du peuple chrétien. Et de fait, sa formation, puis l'ensemble de ses responsabilités antérieures ne l'y préparaient pas directement, rappelons le brièvement.

### **Un cursus peu classique, qui ne préparait pas aux charges pastorales**

**L**e jeune Guillaume de Grimoard avait reçu dans sa première enfance l'éducation chrétienne habituelle des fils de l'aristocratie, qui comportait par exemple la participation en famille aux pèlerinages locaux proches de Grizac. Dès l'âge de 12 ans, il avait suivi la filière des jeunes gens doués : on l'avait envoyé étudier le latin, puis le droit, dans des institutions régionales, puis à l'université de Toulouse. Par la suite, il développa une action monastique qu'il nourrit et consolida dans le prieuré bénédictin de Chirac, puis à Saint-Victor de Marseille où il entra à 18 ans. Il n'abandonna jamais la voie monastique, mais ses supérieurs l'orientèrent vers le droit canon dont il devint un éminent spécialiste, avec le titre de docteur, qu'il reçut en 1342. Il enseigna cette discipline à Paris et ailleurs et donna des consultations. C'est alors que les responsabilités se succédèrent : abbé de Saint-Germain d'Auxerre en 1352, puis de Saint Victor de Marseille en 1361, il fut dès 1352 chargé par le pape de plusieurs légations importantes en Italie, qui l'éloignèrent des mois durant de ses responsabilités abbatiales. Une fois élu pape, sans avoir été ni évêque, ni cardinal, il arrivait ainsi au pouvoir suprême imprégné de culture monastique et de science canonique et également rompu aux grandes affaires qu'il avait dû traiter pour le pape au-delà des Alpes, mais qui concernait son pouvoir temporel. Lui faisait défaut cette expérience des réalités pastorales « de terrain » que donnent les responsabilités sinon paroissiales (esquivées dans leur jeunesse brillante par presque tous les pontifes), du moins diocésaines et aussi cardinalices.

## La diversité du peuple chrétien vue à travers les suppliques

Une fois élu, Il n'en prend pas moins rapidement la mesure de ce qui lui incombe désormais dans l'Eglise comme pasteur suprême. L comprend la valeur de la maxime *Ecclesia semper reformanda*. A réformer, pour commencer, dans son clergé diocésain dont il repère les faiblesses. Il prend mieux conscience de la nécessité de le stimuler intellectuellement en fondant de nouvelles écoles et universités, ou en encourageant de telles initiatives. De ce clergé, il entend soutenir les responsables à tous niveaux, les évêques comme les curés, dans leurs engagements pastoraux, dans tout ce qui concerne la *cura animarum*, le soin des âmes, des fidèles, qu'ils ont mission de guider – par l'exemple, la parole et les sacrements- dans la pratique et dans la foi.

Le nouveau pontife est très rapidement initié à la découverte concrète de cette immense foule de clercs et de fidèles qui sont maintenant ses fils, le nouveau pontife est très rapidement initié par le flot incessant de lettres de recours ou de requête qu'il reçoit de partout, dès les premiers jours de son entrée en charge. Cette pluie de sollicitations est familière aux cardinaux et aux curialistes, collaborateurs des pontifes, mais nouvelle pour lui.

Parmi ces suppliques, tel est leur nom technique, il en est de toutes sortes et de toutes origines. La plupart de leurs auteurs, des clercs, sollicitent une charge ecclésiastique avec le bénéfice qui lui est lié, réclament un arbitrage, soumettent mille problèmes. Mais une minorité significative de ces mêmes suppliques émane du monde laïque, de l'aristocratie, des gens de ville, de chrétiens modestes, de communautés paysannes sans éclat, qui s'expriment sur tout autre chose, exposent leurs souhaits, leurs projets, leurs difficultés, demandent un soutien, une réparation ou réclament justice. Le nombre de ces missives, leurs motifs si divers, leur provenance, leur insistance, tout contribue à éclairer et à orienter le nouveau pape dans l'action de réforme qu'il veut entreprendre aussi, comme pasteur universel, dans un monde laïc encore largement rural. Ces suppliques, il les lit, il s'informe, il leur fait répondre. On connaît bien ces réponses parce que la chancellerie pontificale les enregistrerait avant de les expédier, ce qui a permis aux historiens d'en consulter les registres, puis de les publier. La plus achevée et la plus récente de ces publications, œuvre dirigée par M. et Mme Hayez, est précisément consacrée aux 28 000 lettres d'Urbain V.

## Diversité des suppliques

À consulter cette précieuse publication, on repère plusieurs catégories de lettres qui manifestent plus particulièrement la sollicitude du pontife pour les fidèles. La guerre est partout : il en déplore les effets, les ruines, les morts. Il aide à la réparation ou à la reconstruction des lieux de culte sinistrés, où qu'ils se trouvent : cela occupe 450 lettres –quelle que soit la conjoncture, il ne dédaigne pas de se pencher dans le détail sur les requêtes émanant des communautés rurales et d'églises paroissiales, traitant de lieux de cultes abîmés, de curés absents ou indignes. Il arbitre les conflits opposant ces mêmes curés soit à un rival, soit à un vicaire, soit aux paroissiens (180 lettres environ). Il est sensible à la vénération que la piété populaire porte aux reliques et aux miracles, et il consacre environ 130 lettres à les évoquer, à les contrôler et à les soutenir.

Parmi tous ces courriers émanant de la chancellerie, on repère vite cependant une catégorie particulière, qui est celle des lettres porteuses d'indulgences, indulgences proposées aux fidèles fréquentant tel ou tel sanctuaire précis. Leur nombre témoigne à lui seul de l'intérêt manifesté par le

pontife pour cet instrument pastoral particulier puisqu'on compte à ce sujet 740 lettres. Soit 2,6% de la correspondance totale de son pontificat. Proportion très mince, mais chiffre significatif. Cette initiative suscite donc l'attention, et c'est à elle que je consacrerai la suite de l'exposé.

## Des indulgences dispensées avec largesse...

Quelles peuvent donc être les intentions du pontife en privilégiant cet instrument pastoral ? L'idée, à vrai dire, ne vient pas uniquement de lui. Bien des sanctuaires attendent ses indulgences, les sollicitent, de manière souvent intéressée (les aumônes suivront). Un sondage rapide pour l'année 1364 montre qu'environ le tiers de celles qu'il accorde cette année là (37%) est une réponse à une supplique connue. Mais le tiers seulement. Le nouveau pape a manifestement pris à son compte l'intérêt spirituel de la chose, et il paraît le plus souvent, en accordant ces indulgences, agir de son propre chef (on ne sait pas très bien sur les indications de qui). Ce n'est pas chose nouvelle. Ces indulgences collectives ont en effet une histoire complexe. Tous les pays y ont eu recours, mais pas avec la même fréquence. Depuis 1280, deux d'entre eux principalement en ont délibérément fait usage avec largesse, et cela, indépendamment des suppliques : le pape franciscain, Nicolas IV (1288-1292), qui y consacre jusqu'à 41% de ses lettres (au printemps 1291), puis 80 ans plus tard, notre pape Grimoard. Nicolas IV avait ses raisons d'y recourir abondamment, qui ne sont pas ici notre propos. Quelles sont celles d'Urbain V ?

Pour y voir clair, la première chose à faire est de prendre connaissance du libellé des lettres du pontife : à la suite de l'équipe Hayez, je choisis pour exemple la lettre standard n°11175, datée du 10 nov. 1363 : la voici en français .

« A tous ceux qui, *repentants et confessés, visiteront / chaque année /* l'église de Sainte Marie de La Rochefoucault, dans le diocèse d'Angoulême // aux fêtes de Noël, Circoncision, Epiphanie, Résurrection, Ascension, Fête-Dieu (Corpus Domini) et Pentecôte ainsi qu'à celle de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie ainsi qu'à celle de la naissance de Saint Jean Baptiste, à celle des bienheureux apôtres Pierre et Jean, comme à l'octave de toutes ces mêmes fêtes (suit leur nom) // à ceux-là qui la visiteront et contribueront d'une main charitable à son entretien, que soit remis // un an et quarante jours de la pénitence à eux imposée, privilège valable pour 10 ans »

Noter les principaux éléments du privilège : les bénéficiaires / les préalables / le lieu de culte indulgencié (ici, l'église paroissiale d'une bourgade notoire) / la liste des fêtes sélectionnées par le pontife (essentiellement fêtes consacrées au Christ et à sa mère) – 11 fêtes annuelles à eux deux-, ainsi qu'aux trois grands saints, piliers de l'Eglise : Jean Baptiste, Pierre et Paul. Cette liste étendue s'est progressivement constituée au XIV<sup>e</sup>s. et devient la norme à peu près à cette date. Urbain V la reprend constamment à son compte. Elle rassemble désormais les pierres d'angle de la foi chrétienne et elles seulement. D'abord et avant tout le Christ et Marie, dans le déploiement liturgique de leurs fêtes les plus anciennes, comme les plus récentes (*la Fête-Dieu, Urbain IV, 1264, pour Rome puis 1317*), même de pure dévotion (Assomption, devenue dogme seulement sous Pie XII) puis, au second plan, le précurseur, et les deux grands apôtres. Les autres saints n'apparaissent éventuellement que si l'église leur est dédiée.

L'indulgence est établie à un an et 40 jours, ce qui est la norme à cette date pour notre pape. Elle exige une confession ; elle s'accompagne éventuellement d'une aumône.

Parmi les 737 concessions d'indulgence expédiées sous Urbain V, les deux tiers environ reprennent la formule que nous venons de commenter. Le dernier tiers récompense par la même indulgence d'un an et quarante jours les aumônes faites à un sanctuaire en mauvais état, mais quelle qu'en soient le jour et la date. Deux tiers, donc, soit plus de 500 sanctuaires, qui ont été privilégiés par lui en 8 ans, pour en faire des lieux d'indulgence, à l'occasion de ces fêtes si soigneusement sélectionnées. Quel est donc son dessein ?

### ... mais pas au hasard et sans favoritisme

**E**n dressant, sur échantillon, une carte sommaire des sanctuaires bénéficiaires, on les voit dispersés *dans toute la chrétienté*, sans favoritisme particulier, et sans qu'aucune catégorie soit exclue : hôpitaux, monastères, couvents mendiants, paroisses, cathédrales, chapelles, tous sont là. (Avec un léger privilège, semble-t-il, pour les *monastères* et plus encore pour les *sanctuaires diocésains*, à commencer par les églises cathédrales.) A trente ou quarante reprises, le pape se laisse plus précisément guider par la renommée d'un lieu illustré par des *reliques* ou par des miracles. La cathédrale d'Albi, où, dit-il, « *Dieu opère de nombreux miracles* » ou encore celle de Rodez, « *qui détient dans une noble châsse la tête et le bras de Saint Antonin* » se voit pour cette raison, en mai 1364, accorder l'indulgence.

Cela étant, les sanctuaires sans éclat particulier restent les plus nombreux parmi les bénéficiaires, notamment les simples paroisses, les lieux par excellence de la *cura animarum* et l'on ne peut manquer de s'interroger sur la raison qui a conduit le pontife, à insister, tout au long de sa charge, sur cette initiative, alors, chose paradoxale, qu'elle cesse à chaque fois d'être valable au bout de 10 ans. Elle est peut-être renouvelable (moyennant finances), mais rien ne le dit. *Presentibus post decennium minime valituris*.

### Raviver l'attachement aux piliers de l'Eglise vivante

**O**n doit observer en premier lieu qu'il serait vain d'attendre d'un pontife de l'époque un esprit de planification rompu aux prévisions méthodiques du marketing contemporain. Le pape lui-même est partagé entre sollicitations extérieures souvent inattendues, même s'il lui arrive d'en refuser, et projets personnels. Dans la distribution géographique du privilège, la Providence garde ses voies et ses droits : l'Esprit souffle où Il veut. Le cœur théologique et pastoral du dispositif, lui, ne change pas. Ce qui est vraiment important, pour le pape, c'est le choix, dûment pesé, des fêtes qui donnent droit à l'indulgence. Il s'agit de rencontrer le Christ, entouré de la Vierge et des grands saints qui sont, autour du Christ, les piliers de l'Eglise vivante, ses animateurs et ses modèles. Il s'agit de les rencontrer là où ils sont actuellement présents pour les communautés chrétiennes, à savoir dans le cycle de l'année liturgique et de ses fêtes. Il s'agit si possible de le faire *avec* ces communautés constituées autour des célébrants. Tout cela, une fois le fidèle purifié par le sacrement de pénitence. C'est alors seulement que la démarche sera couronnée par l'indulgence. Magnifique catéchèse, si elle est prise au sérieux, et bien encadrée par le clergé. Les autres dévotions

ne sont là que pour conduire jusqu'à elle. Tel est l'enseignement fondamental dont pourront s'imprégner, au fil des ans, les fidèles du lieu fréquentant le sanctuaire et ses cérémonies liturgiques.

Cela étant, nombreuses et privilégiées comme elles le sont, ces fêtes ne manqueront pas d'attirer les gens des paroisses voisines. Le rayonnement d'une église indulgenciée ne peut que s'étendre sur toute la petite région, la vallée, le canton. Sans vouloir sur-interpréter les intentions du pape, on peut penser que cet élargissement ne lui échappe pas, qu'il l'escompte même : au moment des grandes fêtes liturgiques, on viendra prendre l'indulgence depuis les villages voisins et le canton tout entier bénéficiera de cette catéchèse renouvelée. Il en a fait lui-même l'expérience en Gévaudan, alors qu'enfant il cheminait vers les sanctuaires voisins de Bédouès et de Quézac. Les historiens ont souvent observé ces solidarités régionales, qui vont précisément se renforçant à la fin du Moyen Age : on craint la guerre, les routiers, on se rassemble à distance plus raisonnable (10 km plus ou moins), sur les mêmes marchés, aux mêmes lieux de pèlerinage, dans les mêmes lieux fortifiés : si les horizons lointains s'estompent, les communautés locales se resserrent, pour échanger, pour se défendre, pour prier.

## Une nouvelle catéchèse

Je plaiderai en finissant, pour que les historiens prennent mieux en compte, dans la vie du pape Grimoard, ces indulgences, ces initiatives opportunes, soutenues ou suscitées par lui et souvent négligées ou mal comprises. Cela sans en forcer la portée, car son époque n'est pas la nôtre et mon schéma optimiste mériterait certainement quelques bémols. Je n'en proposerai pas moins, en prenant congé du pape Grimoard, le triple enseignement qui me paraît se dégager de son action .

Je note en premier lieu son attitude à l'égard des dévotions les plus répandues, celles qui entourent miracles et reliques. Il ne les décourage pas, au contraire, et les partage en partie car les reliques les plus vénérables lui semblent un puissant moyen d'accès au sacré.

Mais, et c'est ma seconde remarque, cette première étape doit à ses yeux conduire les fidèles à l'Eglise authentique dont il se réclame, qu'il propose comme modèle et qui transcende ces petits élans de dévotion régionale : l'Eglise du Christ, de Marie, de Pierre ; l'Eglise déployée dans le grand cycle liturgique qui fait revivre, au cours de l'année, de fête en fête, le *message* éternel de son fondateur, et qui retrace les grandes étapes de sa *vie* publique, entouré de ses proches.

D'où, ultime remarque, le souci manifesté par le pontife d'insérer cette piété ecclésiale dans la vie du plus grand nombre de communautés paroissiales, en leur proposant çà et là, dans leur voisinage, de manière discrète, discontinue et peut-être provisoire, le réconfort, opportunément accessible, des lieux d'indulgence.